

Compte rendu

**Téléconférence du Groupe du Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord
(PAEAN)
tenue le mardi 6 juillet 2004, de 14 h à 15 h 30 (HAE)**

1. Accueil des participants et appel nominal

Participants :

Dana Arnold
Sandra Cannon
Scot Case
Kevin Gallagher
Brian Johnson
Martha King
Robert Kerr
Salem Y. Lakhal

Loretta Legault
Rahumathulla Marikkar
Roger Peniche Sala
Madeleine Plouffe
Mary Ann Remolador
Véronique Robichaud
Jeff Stephens

2. Suivi de la session du Conseil

Les représentants suppléants se sont réunis le 21 juin, mais leurs travaux ont essentiellement porté sur l'examen décennal de l'application de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. En conséquence, l'étude de toutes les mesures proposées a été reportée; cependant, ces mesures seront très probablement examinées dans un bref délai, car il faut que les représentants suppléants prennent une décision avant que l'on ne puisse faire progresser les travaux sur certains éléments du programme.

La note d'information (annexe 1) rédigée par le Groupe du PAEAN a donc été de nouveau expédiée aux Parties. Le Secrétariat avisera le Groupe de la décision dès que celle-ci sera connue.

3. Comité de préparation de la réunion annuelle

Voici les membres du comité qui aura pour tâche d'établir l'ordre du jour, de formuler les objectifs et de faire les invitations :

Scot Case
German Gonzales Davila
Robert Kerr
Luz Aída Martínez
John Polar (président)

Cette réunion annuelle aura principalement pour but de mettre au point le plan de travail du Groupe du PAEAN pour 2005. Ce plan de travail sera basé sur les recommandations faites aux Parties, de même que sur les trois priorités énoncées dans la Déclaration de

Puebla, à savoir : l'information nécessaire à la prise de décisions, le renforcement des capacités et les liens entre l'environnement et le commerce.

Afin que le plan de travail soit prêt à temps pour être incorporé dans le Plan opérationnel du Secrétariat, il est décidé que la réunion annuelle aura lieu le 2 septembre 2004, à Montréal.

Le Secrétariat transmettra à tous les membres du Groupe la Déclaration de Puebla (annexe 2), la note d'information envoyée aux Parties (annexe 1) et un rappel concernant la réunion annuelle.

4. Questions diverses

M. Kevin Gallagher signale que l'*American National Standards Institute* (ANSI, Institut national de normalisation des États-Unis) a préparé, en collaboration avec l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis), une présentation destinée à renseigner les organismes de normalisation accrédités par l'ANSI sur l'achat de produits à privilégier d'un point de vue écologique. On peut télécharger cette présentation à partir du site Web suivant :

<http://www.ansi.org/government_affairs/laws_policies/epp.aspx?menuid=6>.

On ne sait pas précisément ce qu'il est advenu de cette initiative depuis la publication de la présentation.

M^{me} Dana Arnold invite les membres du Groupe à faire des commentaires sur quatre ébauches de guides d'achat publiées par l'EPA (voir l'annexe 3 pour plus de détails). Elle attire aussi l'attention du Groupe sur la question des éventuels problèmes de recyclage que pourraient engendrer les étiquettes d'identification de produit dont la popularité s'accroît sans cesse. Aux fins du suivi des produits et de la tenue des stocks, on appose sur chaque article un minuscule émetteur composé de cuivre; cela pourrait ensuite occasionner des problèmes sur le plan du recyclage, car il pourrait être difficile de déceler ces émetteurs ou de les enlever des matières à recycler.

5. Prochaine réunion

La prochaine téléconférence aura lieu le mercredi 11 août, à 14 h (HAE).

Annexe 1 : Note d'information

Contexte

Les caractéristiques des produits et services des points de vue de l'environnement et de la santé publique font de plus en plus partie des critères pris en considération dans les appels d'offres des pouvoirs publics du Canada, du Mexique et des États-Unis. Cela est dû au fait que, de plus en plus, on se rend compte que ces caractéristiques importantes peuvent présenter des différences sensibles et mesurables entre des produits qui servent aux mêmes fins et qui satisfont, pour le moins, aux exigences de rendement traditionnelles. Comme c'est le cas dans toute évolution, l'entrée sur le marché de produits et services à privilégier d'un point de vue écologique peut se heurter à des obstacles d'ordre financier, institutionnel ou perceptif. Le PAEAN, comme le montre le résumé présenté ici, a pour but de faire le point sur la situation et d'établir les contraintes et les possibilités en ce qui a trait à l'avancement des programmes gouvernementaux d'acquisition de produits et services à privilégier d'un point de vue écologique.

Activités actuelles du PAEAN

L'écologisation du processus d'approvisionnement peut se faire de diverses façons, allant de la demande adressée aux fournisseurs d'indiquer les caractéristiques environnementales de leurs produits à l'obligation faite aux fournisseurs d'obtenir la certification de leurs produits par un organisme de certification écologique de premier plan. Le PAEAN privilégie la mise en œuvre d'un processus à trois niveaux et a commencé avec trois catégories de produits : produits de nettoyage, fournitures et matériel de bureau (articles en papier, photocopieurs et imprimantes), électricité.

- 1) Au minimum, les acheteurs institutionnels devraient exiger des vendeurs qu'ils fournissent une information ciblée et normalisée, particulière à chaque produit. Les acheteurs peuvent alors évaluer les caractéristiques environnementales des produits en regard des exigences fondamentales de l'institution. Les principales caractéristiques environnementales des trois catégories de produits sont énumérées à l'annexe A.
- 2) Au cran suivant, dans le processus d'écologisation des achats, l'institution adopte des critères environnementaux établis par des organismes de premier plan et les incorpore dans sa politique d'achats. L'annexe B fournit des exemples de critères actuellement utilisés en Amérique du Nord.
- 3) Au cran supérieur, l'institution exige une vérification indépendante pour s'assurer que les critères environnementaux établis par les organismes de premier plan sont respectés. En d'autres termes, l'institution exige que les produits soient « certifiés ». C'est à ce stade que le processus d'écologisation est le plus crédible et le plus transparent. L'annexe B fournit également les noms et les adresses des sites Web d'un certain nombre d'organismes de certification nord-américains qui ont certifié des produits dans les trois catégories.

Recommandation

Il est recommandé que :

1. les ministres qui forment le Conseil de la CCE continuent d'appuyer les travaux en cours du PAEAN;
2. les ministres qui forment le Conseil de la CCE évaluent l'efficacité avec laquelle les organismes gouvernementaux de chacun des trois pays mettent en œuvre les principes des achats écologiques. À cette fin, ils sont invités à soutenir le processus d'enquête et d'évaluation de l'Organisation de coopération et de développement

économiques (qui sera amorcé pendant l'automne 2004) et à utiliser l'outil ECO-SAT du PAEAN.

L'équipe du PAEAN se tient à la disposition des gouvernements pour les aider dans ce processus et a mis au point plusieurs outils visant à faciliter l'évaluation des pratiques d'achat actuelles..

Annexe 2 : Déclaration de Puebla

Puebla, Mexique, le 23 juin 2004 – Nous, ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis, membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), nous sommes réunis à l'occasion de notre session ordinaire annuelle les 22 et 23 juin 2004. L'année 2004 marque le dixième anniversaire de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), et celle-ci nous offre l'occasion d'évaluer nos travaux. Nous y voyons l'opportunité de nous pencher sur les progrès que nous avons accomplis, de réitérer nos engagements à l'égard de la CCE et d'orienter son avenir. Le rapport indépendant du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE a constitué un important fondement à nos délibérations.

Lorsque nous envisageons l'avenir, notre vision de la CCE est celle d'un organisme qui joue un rôle de catalyseur des mesures que prennent les Parties et autres intéressés pour veiller à ce que notre air soit plus propre et notre eau plus pure, et que nos espèces végétales et animales soient mieux conservées et mieux protégées à mesure que progressent les relations économiques entre nos trois pays. Nous percevons également la CCE comme une tribune qui permet de discuter et de faciliter l'action régionale à l'égard de nos engagements communs sur le plan mondial. Au cours des dix prochaines années, nous voulons que la CCE soit connue pour ses résultats tangibles ainsi que pour la qualité de son information et de ses analyses, lesquelles s'avèrent pertinentes pour les politiques de nos trois pays.

Nous reconnaissons la valeur des travaux que réalise la CCE dans les domaines de l'environnement, de l'économie et du commerce; de la conservation de la biodiversité; des polluants et de la santé; du droit et des politiques. Pour l'avenir, nous nous engageons qu'à compter de 2005, le programme de travail de la CCE se fonde sur des plans stratégiques, axés sur les résultats, pour les trois priorités suivantes : l'information nécessaire à la prise de décisions, le renforcement des capacités, et l'environnement et le commerce. La CCE jouit d'une position unique afin d'aider les trois pays à aborder ces trois priorités, ensemble et individuellement, et ce, pour le bénéfice de l'Amérique du Nord.

Nous voulons que la CCE soit un organisme reconnu pour son information crédible, équilibrée et opportune sur l'environnement nord-américain, et voulons nous assurer que cette information soit accessible et à la disposition de toutes les parties intéressées afin que les gouvernements, le secteur privé et les citoyens puissent, au même titre, disposer d'une information leur permettant de relever les principaux défis environnementaux qui touchent le continent et tirer parti des possibilités qui y sont offertes. Nous soutenons le renforcement des activités de collecte d'informations de la CCE, de ses bases de données et de ses communications, ainsi que l'établissement de liens avec d'autres systèmes d'information, notamment le *Global Earth Observation System of Systems* (Système mondial d'observation de la Terre).

En développant le plan stratégique d'information, nous constituerons une base de connaissances sur les polluants, sur l'intégrité de nos écosystèmes et sur nos moyens d'assurer la sécurité environnementale à nos frontières. Nous axerons nos efforts sur de l'information essentielle pour fournir des réponses au regard de l'état de notre environnement nord-américain, et nous développerons et appliquerons des technologies de l'information qui aideront l'accès et le partage de cette information.

Nous reconnaissons les différentes capacités des Parties et le besoin persistant et urgent de se concentrer sur le renforcement des capacités institutionnelles afin de continuer à obtenir des résultats ciblés. Nous reconnaissons que ceci est particulièrement important pour le Mexique, et désirons que la CCE apporte son aide à tous ceux que ce renforcement vise dans les trois pays, à savoir les gouvernements, le secteur privé, les organismes environnementaux, le secteur académique, les communautés autochtones et locales, et d'autres intéressés, en renforçant graduellement, les capacités de gérer sainement l'environnement sur tout le continent.

En développant un plan stratégique de renforcement des capacités, nous nous concentrerons sur les priorités que constituent, notamment, nos aptitudes à évaluer et à gérer les substances chimiques préoccupantes, à prendre en charge la prévention de la pollution, à participer à la conservation de la biodiversité et à améliorer nos efforts d'application.

Nous voulons miser sur les compétences reconnues de la CCE en matière de liens entre l'environnement et le commerce et aborder plus efficacement les problèmes particuliers que soulèvent ces deux domaines. Nous renforcerons la relation de travail fructueuse que nous avons établie avec nos homologues du commerce afin de veiller à ce que les politiques environnementales et commerciales s'appuient mutuellement. Nous continuerons également de travailler avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA, par l'entremise du Groupe de travail constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, dans le but de développer un plan stratégique sur l'environnement et le commerce.

Tout en développant ce plan, nous considérerons, entre autres priorités, les domaines pouvant inclure: les éléments déterminants à l'accroissement des marchés d'énergies renouvelables; les enjeux liés à l'introduction d'espèces envahissantes par des voies d'accès commerciales; le commerce et l'application des lois environnementales, y compris des lois nationales qui régissent le commerce transfrontalier de produits et de matières environnementalement sensibles; l'achat de produits et de services écologiques; les approches basées sur le marché destinées à relier les écorégions nord-américaines; et le partage, au besoin, d'informations sur des méthodologies afin d'examiner les effets environnementaux des accords commerciaux, en vue de mieux évaluer les effets environnementaux de l'ALÉNA.

Depuis dix ans, l'ANACDE et la CCE constituent une initiative audacieuse qui nous a permis d'établir un cadre continental de coopération environnementale trilatérale dans un contexte où les liens commerciaux et économiques entre nos trois pays sont de plus en plus nombreux. Nous reconnaissons les progrès significatifs et la précieuse contribution du Secrétariat et du Comité consultatif public mixte (CCPM), ainsi que les efforts déployés par les groupes de travail de la CCE. Nous sommes conscients qu'il est essentiel de rationaliser les travaux de la CCE et de concentrer nos travaux afin qu'ils donnent des résultats tangibles et mesurables qui seront bénéfiques à l'environnement en Amérique du Nord. Nous savons qu'il y aura une période de transition au fur et à mesure que nous adapterons le programme de travail, et que nous adopterons de nouvelles approches pour atteindre nos buts.

Tout en axant les travaux de la CCE sur trois principaux thèmes, il est également important de cerner les enjeux émergents et d'y faire face, notamment ceux qui ont une

signification particulière pour l'Amérique du Nord. Nous continuons d'appuyer les travaux que la CCE accomplit, aux termes de l'article 13 de l'ANACDE, afin de cerner les enjeux émergents et de formuler des recommandations aux Parties à leur égard.

Nous maintenons notre appui au processus relatif aux communications sur les questions d'application, et nous nous engageons à trouver des moyens pour que chaque Partie puisse indiquer de quelle manière elle donnera suite, au fil du temps, aux questions soulevées dans les dossiers factuels.

Alors que nous entamons les dix prochaines années d'existence de la CCE, nous comptons sur un Secrétariat compétent pour nous aider à concrétiser notre vision de celle-ci. Nous sommes résolus à renforcer les relations entre tous les organes de la CCE, à savoir le Conseil, le Secrétariat et le CCPM. Nous visons à accroître le nombre d'intervenants qui participent aux travaux de la CCE en y ajoutant un éventail aussi vaste qu'équilibré d'entités qui oeuvrent à d'autres échelons gouvernementaux, incluant les gouvernements locaux, les groupes environnementaux, les universitaires, le secteur privé, les communautés autochtones et locales, la société civile et autres.

Nous prévoyons que la CCE jouera un rôle prépondérant en favorisant des partenariats entre ces entités. Nous continuerons d'accorder une grande valeur aux avis que formule le CCPM, car ils reflètent la diversité et la vision novatrice de ses membres.

Nous avons du travail important à accomplir, mais nous sommes confiants que la fermeté de notre engagement à l'égard de la CCE contribuera à un environnement nord-américain plus propre, plus sain et plus durable aux prochaines générations.

Alberto Cárdenas Jiménez, Gouvernement des États-Unis du Mexique

Michael O. Leavitt, Gouvernement des États-Unis d'Amérique

Norine Smith, Gouvernement du Canada

Annexe 3 : Période de consultation publique

Le programme *Environmentally Preferable Purchasing* (EPP, achat de produits à privilégier d'un point de vue écologique) de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis) annonce une période de consultation publique sur quatre ébauches de guides d'achat.

Aujourd'hui 30 juin 2004, l'EPA a publié dans le *Federal Register* (Registre fédéral) un avis annonçant la publication de quatre ébauches de guides d'achat de produits à privilégier d'un point de vue écologique, en vue de recueillir les commentaires du public à cet égard. Ces guides fournissent aux responsables des achats de l'administration fédérale américaine de l'information destinée à les aider à prendre des décisions d'achat qui contribueront à protéger la santé humaine et l'environnement. Les quatre guides portent respectivement sur l'achat de tapis, l'écologisation des réunions et conférences, l'achat de produits de nettoyage et l'acquisition de photocopieurs; ce sont les suivants :

Greening Your Purchase of Carpet: A Guide For Federal Purchasers
Greening Your Meetings and Conferences: A Guide For Federal Purchasers
Greening Your Purchase of Cleaning Products: A Guide For Federal Purchasers
Greening the Purchase of Your Copiers: A Guide For Federal Purchasers

L'EPA a institué une période de consultation publique d'une durée de 60 jours, qui se terminera le 30 août 2004, afin que toutes les parties intéressées puissent faire des commentaires et suggestions relativement aux ébauches. Les intéressés peuvent prendre connaissance de ces documents et transmettre leurs commentaires par voie électronique sur le site Internet *Federal Register Dockets* de l'EPA. Ils sont priés de consulter la page <<http://www.epa.gov/edocket/>> pour faire leurs observations, lire les commentaires reçus du public, avoir accès à l'index des documents versés au dossier public officiel et télécharger les documents de ce dossier public qui sont disponibles en version électronique. Les guides sont également affichés sur le site Web du programme EPP de l'EPA, à l'adresse <<http://www.epa.gov/epp/documents/pfs.htm>>. On peut lire les guides sur ce dernier site, mais on doit transmettre ses commentaires selon les modalités prescrites par l'avis publié dans le *Federal Register*. Pour se renseigner sur tous les détails relatifs à la période de consultation publique concernant les guides d'achat, y compris sur les autres méthodes de transmission des commentaires, prière de consulter l'avis complet publié dans le *Federal Register*, à l'adresse <<http://a257.g.akamaitech.net/7/257/2422/06jun20041800/edocket.access.gpo.gov/2004/04-14831.htm>>.

L'EPA aimerait que les commentaires visent à répondre aux questions suivantes :

1. L'information que les guides fournissent sur les répercussions environnementales éventuelles des types de produits visés est-elle utile pour les responsables des achats de l'administration fédérale?
2. Existe-t-il une information plus récente qui viendrait compléter ou améliorer les renseignements fournis sur ces types de produits?
3. Les responsables des achats de l'administration fédérale peuvent-ils mettre facilement en œuvre les recommandations contenues dans les guides?
4. Y a-t-il une approche que vous aimeriez voir l'EPA adopter relativement à l'achat de produits à privilégier d'un point de vue écologique?

Les auteurs des commentaires pourront se servir de ces questions comme guide général et traiter plus en détail de tout sujet de leur choix lié au programme EPP de l'EPA et aux guides d'achat.

Pour obtenir des renseignements additionnels sur ces guides, veuillez communiquer avec Terry Grogan, au (202) 564-6317 ou à l'adresse : <grogan.terry@epa.gov>. Pour en savoir plus sur le processus d'examen et de consultation, prière de s'adresser à Jesse Eaves, au (202) 564-8867 ou à l'adresse : <eaves.jesse@epa.gov>.